



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Entreprises: Puy-de-Dome

Question écrite n° 26623

### Texte de la question

Reponse. - L'avenir du bassin de Brassac, Sainte-Florine, du fait de sa situation industrielle et sociale, est justiciable, au meme titre que d'autres bassins en crise, d'un traitement particulier qui permettrait d'attenuer les graves repercussions des restructurations industrielles. Le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme a defendu cette position lors du comite interministeriel pour l'aménagement du territoire du 13 avril dernier au cours duquel ont ete adoptees un certain nombre de mesures en faveur des zones particulierement touchees par les diminutions d'emplois. En ce qui concerne le Val d'Allier, les decisions suivantes ont ete arretees : compte tenu de son implantation dans la region, de son experience passee et de ses competences en matiere de conversion, la Sofirem est apparue comme particulierement bien placee pour remplir une mission nouvelle en Auvergne, hors de sa zone geographique traditionnelle, dans les bassins de Montlucon et Moulins et dans le Val d'Allier. A cet effet, le Gouvernement a decide d'attribuer aux Charbonnages de France une dotation complementaire de 15 millions de francs destinee a financer des actions de conversion dans ces bassins et tout specialement dans le Val d'Allier qui ne beneficie jusqu'a present d'aucun dispositif particulier en faveur du developpement industriel. Il est donc essentiel que la Sofirem intensifie ses efforts de prospection de projets et que ses interventions financieres soient le mieux adaptees aux besoins des investisseurs potentiels. L'action de Sofirem sera menee en etroite liaison avec la societe Valeo. Des contacts ont ete pris par les services du ministere avec les responsables de Valeo afin de preciser les conditions d'une collaboration efficace des deux societes. Par ailleurs, la constitution d'un fonds de conversion, dote de 1,5 million de francs en provenance du FIAT et place aupres du prefet de region, permettra de financer des operations destinees a ameliorer l'environnement industriel des entreprises. Enfin, le Val d'Allier a ete retenu au titre des bassins d'emplois eligibles aux mesures sociales exceptionnelles. Il s'agit de l'allocation temporaire degressive, de l'allocation speciale du FNE avec reembauche, des aides a la mobilite et du deplafonnement des aides aux emplois d'initiative locale. Il doit etre de plus mentionne que « l'Association Pacte 63 », creee a l'initiative de la DRIR Auvergne et de divers acteurs locaux, pour developper la creation d'entreprise dans le Puy-de-Dome en renforçant l'efficacite des moyens humains existants par des actions specifiques, represente un atout supplementaire pour le developpement economique et la modernisation industrielle de ce departement. Les efforts conjuge des pouvoirs publics, des elus et responsables economiques de departement devraient aboutir prochainement a des resultats concrets en terme de creations nouvelles d'activite et de developpement de l'emploi.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'avenir du bassin de Brassac, Sainte-Florine, du fait de sa situation industrielle et sociale, est justiciable, au meme titre que d'autres bassins en crise, d'un traitement particulier qui permettrait d'attenuer les graves repercussions des restructurations industrielles. Le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme a defendu cette position lors du comite interministeriel pour l'aménagement du territoire du 13 avril dernier au cours duquel ont ete adoptees un certain nombre de mesures en faveur des zones particulierement touchees par les diminutions d'emplois. En ce qui concerne le Val d'Allier, les decisions suivantes ont ete arretees : compte tenu de son implantation dans la region, de son experience passee et de ses competences en matiere de conversion, la Sofirem est apparue comme particulierement bien placee pour remplir une mission nouvelle en

Auvergne, hors de sa zone géographique traditionnelle, dans les bassins de Montluçon et Moulins et dans le Val d'Allier. A cet effet, le Gouvernement a décidé d'attribuer aux Charbonnages de France une dotation complémentaire de 15 millions de francs destinée à financer des actions de conversion dans ces bassins et tout spécialement dans le Val d'Allier qui ne bénéficie jusqu'à présent d'aucun dispositif particulier en faveur du développement industriel. Il est donc essentiel que la Sofirem intensifie ses efforts de prospection de projets et que ses interventions financières soient le mieux adaptées aux besoins des investisseurs potentiels. L'action de Sofirem sera menée en étroite liaison avec la société Valeo. Des contacts ont été pris par les services du ministère avec les responsables de Valeo afin de préciser les conditions d'une collaboration efficace des deux sociétés. Par ailleurs, la constitution d'un fonds de conversion, doté de 1,5 million de francs en provenance du FIAT et placé auprès du préfet de région, permettra de financer des opérations destinées à améliorer l'environnement industriel des entreprises. Enfin, le Val d'Allier a été retenu au titre des bassins d'emplois éligibles aux mesures sociales exceptionnelles. Il s'agit de l'allocation temporaire dégressive, de l'allocation spéciale du FNE avec reembauche, des aides à la mobilité et du plafonnement des aides aux emplois d'initiative locale. Il doit être plus mentionné que « l'Association Pacte 63 », créée à l'initiative de la DRIR Auvergne et de divers acteurs locaux, pour développer la création d'entreprise dans le Puy-de-Dôme en renforçant l'efficacité des moyens humains existants par des actions spécifiques, représente un atout supplémentaire pour le développement économique et la modernisation industrielle de ce département. Les efforts conjugués des pouvoirs publics, des élus et responsables économiques de département devraient aboutir prochainement à des résultats concrets en terme de créations nouvelles d'activité et de développement de l'emploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascallon Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26623

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** industrie, PTT et tourisme

**Ministère attributaire :** industrie, PTT et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 1987, page 3434

**Réponse publiée le :** 11 janvier 1988, page 138